

Une nouvelle audioconférence réunissant Direction et organisations syndicales a eu lieu ce lundi en fin d'après-midi, afin de faire le point sur la situation actuelle à la DGE.

En matière d'**effectifs « empêchés »** (cas suspectés de contamination au Covid-19, ou agents empêchés de déplacement et contraints par une santé fragile, ou en obligation de garde d'enfant), nous avons appris cette semaine une **double bonne nouvelle : pas de signalement de nouveau cas**, suspecté ou avéré, de contamination, et **plus aucune personne placée en « quatorzaine »** ; les 3 agents qui se trouvaient encore la semaine dernière dans l'attente de l'accord de la Médecine de Prévention pour réintégrer les effectifs disponibles ont reçu cette autorisation. De fait, on compte actuellement 20 à 25 collègues toujours placés en ASA, quelle qu'en soit le motif : impossibilité de télétravailler, ou agents contraints par une santé fragile, ou en obligation de garde d'enfant.

Concernant les effectifs actuellement mobilisés dans le cadre du Plan de Reprise d'Activité (PRA), la **montée en puissance du travail en mode présentiel** se poursuit : sur un effectif total DGE de 302 personnes, 108 agents ont badgé ce mardi 2 juin (*contre 96 le 25 mai*) ; en ajoutant 28 cadres « A + », on est à 136 personnes présentes sur le site. Cette montée en puissance a vocation à se poursuivre progressivement, mais nous n'avons pas eu plus d'indication précise à ce sujet que ces dernières semaines.

Concernant le **télétravail**, pas d'évolution notable ces dernières semaines : le nombre d'agents placés dans ce dispositif se situe à 140 environ. A signaler qu'une dizaine de « cas de redéploiement » sont en cours : il s'agit de collègues, jusque là en position administrative de télétravail, qui font leur retour au bureau et laissent leurs PC portables à disposition d'autres agents souhaitant s'inscrire dans le dispositif de télétravail.

Sur ce dernier point, dans son message publié le 29 mai, le Directeur Général a indiqué que *« même si le télétravail reste un mode d'exercice à encourager, le présentiel doit continuer à progresser. Dans les prochains jours, les agents en télétravail à temps complet devront reprendre contact, au bureau, avec le collectif de travail et leurs collègues. »* La DGE entend s'inscrire dans ce dispositif de retour partiel et progressif au bureau pour les agents en télétravail, et explore pour cela 3 possibilités notamment :

- lorsque cela est possible, réaménager les bureaux existants, avec des postes de travail « décollés » les uns de l'autre de façon à mieux occuper l'espace disponible et offrir aux agents présents la nécessaire « distanciation sociale », comme cela vient d'être fait par exemple pour les locaux du service de la documentation ;
- concernant le télétravail, essayer d'organiser, en lien avec la CID, une rotation plus rapide des PC permettant à deux collègues d'un même bureau d'alterner les périodes en présentiel et en télétravail (*et ce avec un seul et même PC : période 1 : A en présentiel et B en télétravail / période 2 : B en présentiel et A en télétravail*) ; selon la même idée, il est envisagé si cela s'y prête de « profiter » des périodes de congés annuels des agents en présentiel, pour faire revenir à la DGE leur(s) collègue(s) de bureau précédemment en télétravail ;

- enfin, récupérer des locaux actuellement disponibles pour les proposer en bureaux où des collègues pourraient s'installer pour travailler, dans le respect de la règle de distanciation (*par exemple, au moins une salle de réunion ou réception du rez-de-chaussée*).

Autres points abordés :

- **Effectifs de la DGE** : la journée du 29 mai a été marquée par la publication, sur Ulysse :
 - o **du mouvement national de mutation des contrôleurs**, très « mauvais » cette année tant de nombreux collègues se voient refuser leur demande de mutation (*voir notre site national <https://solidairesfinancespubliques.org>*),
 - o **de la liste des premières affectations des inspecteurs stagiaires**, qui voit pas moins de **13 personnes arriver à la DGE dès ce lundi 8 juin !** Lors de l'audioconférence, il nous a été indiqué que la Direction était en train de contacter individuellement ces 13 inspecteurs ou inspectrices stagiaires, de façon à s'assurer notamment qu'ils ne sont pas actuellement en situation « d'agents empêchés », et s'ils sont en mesure ou non de rejoindre la DGE le 8 juin comme convenu. Aucune information complémentaire n'a été communiquée sur les services qu'ils intégreront à leur arrivée et donc sur la nature des missions qu'ils devront approcher lors de ce stage de découverte, sachant que leur stage probatoire ne débutera qu'au 1er septembre prochain.

Autre information sur le même thème : **2 contrôleurs stagiaires** devaient rejoindre la DGE ce mardi 2 juin pour entamer leur stage probatoire, mais ils sont en fait actuellement « empêchés » ; leur installation se trouve donc reportée à une date non précisée à ce jour.

- **Concernant la campagne d'affectation locale 2020 à la DGE** :
 - o aucun calendrier précis n'a, à ce stade, été communiqué ;
 - o comme vous pouvez le constater dans votre espace SIRHIUS, nous sommes désormais tous « affectés » de la même façon (résidence / unité organisationnelle / mission-structure) : « SEINE ST DENIS / DGE / TOUT EMPLOI » ; finies donc les différenciations fiscalité / recouvrement / ressources / ALD..., ce qui engendre la nouveauté exposée ci-dessous ;
 - o tout agent de la DGE, quel que soit que son grade (C, B, A), pourra à sa convenance déposer une fiche de souhaits, qu'il souhaite changer de service pour les agents déjà en poste (*y compris pour les agents arrivés en 2019 ou ayant déjà changé de service l'année dernière*), ou pour décliner ses souhaits parmi tous les services pour les agents arrivant cette année. En revanche, **il a bien été indiqué que les 3 listes d'affectation locale (C, B, A) seraient établies uniquement en fonction des choix de la Direction (et donc plus en fonction de règles d'ancienneté...)**, comme cela a été le cas en 2019 pour le mouvement local A. D'autre part, s'il n'y a (malheureusement...) plus de CAPL « mouvement local » à partir de cette année, tout agent déposant une fiche et qui se trouverait dans une situation particulière conservera la possibilité de plaider sa cause auprès du service des RH, mais impérativement

avant la publication des listes (*finie la publication d'abord d'un projet suivie par celle du mouvement définitif quelques jours plus tard...*). Affaire à suivre donc quant à ces nouvelles modalités d'affectation locale ; **sachez que nous serons bien entendu présents pour vous accompagner le cas échéant dans vos démarches.**

- **Concernant la prime exceptionnelle « Covid »** pouvant s'élever à 1 000 €, on en sait désormais davantage. Elle devrait bénéficier à 30 % des agents de la DGFIP, selon les modalités suivantes : 3/10 de ceux-ci (soit 9 % des agents), percevront le maximum prévu soit 1 000 €, le reste (soit 21 %) sera gratifié de 330 €. Sont concernés les agents s'étant « particulièrement investis » pendant la période de confinement, donc pour nous la période du PCA (Plan de Continuité d'Activité), en mode présentiel mais aussi en télétravail, et en fonction de la durée effective de travail pour ceux ayant alterné périodes en présentiel et/ou télétravail et périodes en ASA. L'objectif étant que la prime soit versée dès la paye du mois de juillet, la Direction va devoir établir très vite (avant la mi-juin a priori) la liste des agents bénéficiaires pour la DGE, liste établie en lien avec les chefs de services.

Rappel de notre position quant à cette prime exceptionnelle « Covid » : pour Solidaires Finances, elle ne doit pas être le solde de tout compte en terme de reconnaissance de l'engagement des agents ! Pour notre organisation, un chantier plus large doit impérativement s'ouvrir : fin du gel et revalorisation du point d'indice, améliorations des grilles indiciaires, des plans de qualification et de promotion, meilleure reconnaissance des parcours professionnels... Cette réponse-là vaut d'ailleurs pour l'ensemble de la Fonction Publique. Les dangers de la déclinaison de cette prime, dont l'enveloppe au niveau des ministères de Bercy est de 20 millions d'euros et concerne 40 000 agents, est plutôt de nature à introduire des tensions dans le collectif de travail... Or, ce dernier a fonctionné, et cela même dans les pires conditions. C'est donc d'autant plus regrettable de le fragiliser, sachant qu'en plus l'ordonnance de retrait de congés/RTT va laisser, pour beaucoup, un goût amer et l'impression que l'État est pour le moins méprisant à l'égard de ses propres personnels...

ENFIN (une fois n'est malheureusement pas coutume), UNE BONNE NOUVELLE POUR TERMINER CE COMPTE-RENDU, et pour vous récompenser de l'avoir lu jusqu'au bout ! Suite à l'audioconférence de ce jour (*mercredi 3 juin*) entre Olivier DUSSOPT, secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Action et des Comptes Publics, et les organisations syndicales nationales, nous venons d'apprendre que **les « jours de congés de report de l'année 2019 » ne seraient au final pas complètement perdus !** Ils pourraient être placés sur un CET (Compte Epargne Temps) ; les modalités d'application de cette décision pour les agents de la DGFIP seront connues prochainement. *Ce n'est certes pas une énorme victoire, mais c'est toujours cela de pris !*

Prochain rendez-vous : lundi 8 juin à 17 heures 30. Avant ou après cette date, n'hésitez pas à nous faire part de toutes vos interrogations, suggestions ou remarques à l'adresse mél suivante :

solidairesfinancespubliques.dge@dgfip.finances.gouv.fr

L'ensemble du bureau de section reste pleinement mobilisé à vos côtés. Prenez soin de vous et de vos proches.